

L'ELECTEUR JOURNAL DU SOIR

PRIX DE L'ABONNEMENT EDITION QUOTIDIENNE Un an... Huit mois... Six mois... Quatre mois...

TARIF DES ANNONCES Première insertion (par ligne)... Autres insertions, si publiées tous les jours...

ERNEST PACAUD, leur-proprétaire BUREAUX : 92 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

ULRIC BARTHE, Rédacteur

L'ELECTEUR QUEBEC, 22 NOVEMBRE

COUPABLES!

C'est ce que rapporte le jury

UN AN DE PRISON

Au moment de mettre sous presse, à 11 heures, nous recevons la dépêche suivante:

Ottawa, 22 novembre.

Le jury dans l'affaire McGreevy-Conolly vient de prononcer son verdict. Les deux accusés sont trouvés coupables, et le juge a de suite prononcé la sentence.

PETITS ESPRITS

L'événement ne comprend pas du tout comment l'Electeur peut publier les articles de M. Tarte et les discuter avec lui.

"Va brave l'Electeur! dit l'organe bleu. Ne fers-tu pas mieux de dire carrément à Tarte: Nous ne partageons pas vos idées, nous ne sommes pas de ceux qui se laissent mener par le nez, nous ne sommes pas de ceux qui se laissent mener par le nez..."

C'est: "Pas peureux et pas éteignoir l'Electeur!" qu'aurait dû écrire l'événement.

Les hommes sérieux sont admis à l'ouvrir tout grand pour leur permettre d'y plonger le bras jusqu'au coude. Ce sont ceux qui leur ont remis les soumissions cachetées pour leur permettre de grossir leurs chiffres à la faveur des ténébres.

Les noms de tous les coupables ne sont pas connus. On a su faire disparaître habilement les pièces les plus compromettantes. Mais voici les noms de ceux dont les reçus sont restés au dossier:

- Xavier Giroux, Beauport... \$ 100
A. Sharples, Silery... 600
Joseph Hamel, Québec... 1,000
John Sexton, Mégantic... 250
L. N. Belleau, Lévis... 500
J. E. George, Mégantic... 800
A. R. McDonald, Témiscouata... 1,500
Elzéar Lanouette, Champlain... 300
Théophile Lafamme, Dorchester... 500
Dr C. Lesage, Ste-Clair... 500
R. A. Drapeau, Rimouski... 700
Arthur Prieur, Trois-Rivières... 3,000
C. Z. Duplessis... 1,000
J. A. Charlebois, notaire et reviser... 4,000
P. S. Vanasse, Trois-Rivières... 3,150
A. J. Gagné, Trois-Rivières... 3,150
P. E. Panneton, Trois-Rivières... 1,500
F. L. Desaulniers, M. P... 1,500
Hon. Thomas Chapais, M. C. L., sans compter les \$3,000 payés par les entrepreneurs du Havre...

La Cour Suprême du Canada avait décidé que la compagnie de prêt devait lui remettre. Elle donnait comme raison que la compagnie de prêt, en voyant que Buchanan signait "in trust," avait été suffisamment mise sur ses gardes...

Le Conseil Privé vient de décider que cela n'obligeait pas la compagnie de prêt à faire une telle enquête sur la question de savoir si les actions appartenaient ou non à la banque.

Le Principal Grant qui avec MM. McCarthy et Meredith, dirige l'opinion des torys à Ontario, continue à flageller les ministres fédéraux dans le "Globe."

Le procès du gouvernement fédéral contre l'hon. M. McGreevy et M. N. K. Conolly s'est continué toute la journée d'hier.

L'hon. S. H. Blake, avocat de M. Conolly, a parlé toute l'avant-midi. M. Osler, pour la Couronne, a occupé le siège de l'après-midi jusqu'à 4 h. 45.

Notre confrère de la "Chronique" rapporte une entrevue qu'il a eue hier avec l'honorable M. Mercier au sujet de l'échauffourée que nous avons racontée.

Lord Lansdowne et les Irlandais. Pendant que nous avions lord Lansdowne pour gouverneur, beaucoup de personnes s'étonnaient de voir l'hostilité acharnée des Irlandais contre lui.

Le Manitoba nous apprend que Mgr Grandin, évêque de St-Albert, a adressé une requête au gouvernement d'Ottawa pour lui représenter que l'existence n'est plus possible pour les Canadiens français et catholiques des Territoires du Nord-Ouest.

Le Principal Grant qui avec MM. McCarthy et Meredith, dirige l'opinion des torys à Ontario, continue à flageller les ministres fédéraux dans le "Globe."

Le procès du gouvernement fédéral contre l'hon. M. McGreevy et M. N. K. Conolly s'est continué toute la journée d'hier.

L'hon. S. H. Blake, avocat de M. Conolly, a parlé toute l'avant-midi. M. Osler, pour la Couronne, a occupé le siège de l'après-midi jusqu'à 4 h. 45.

Notre confrère de la "Chronique" rapporte une entrevue qu'il a eue hier avec l'honorable M. Mercier au sujet de l'échauffourée que nous avons racontée.

Lord Lansdowne et les Irlandais. Pendant que nous avions lord Lansdowne pour gouverneur, beaucoup de personnes s'étonnaient de voir l'hostilité acharnée des Irlandais contre lui.

Lord Lansdowne et les Irlandais. Pendant que nous avions lord Lansdowne pour gouverneur, beaucoup de personnes s'étonnaient de voir l'hostilité acharnée des Irlandais contre lui.

L'ELECTION DE WINNIPEG

Le "Tariff Reform" sous le sceau de discussion

SCRUTIN AUJOURD'HUI

Winnipeg, 22 nov.—C'est aujourd'hui le scrutin à Winnipeg.

L'élection est chaudement contestée de part et d'autre.

Les deux partis réclament la victoire, mais je crois que le candidat de l'opposition l'emportera.

La seule question discutée dans la presse et dans les assemblées publiques est le "Tariff Reform."

Bon nombre de conservateurs désertent les rangs pour se rallier au programme de M. Laurier.

Parmi les plus marquants, je puis vous mentionner les Galt, le fils et le neveu de sir Alexander Galt, ancien ministre des Finances dans le gouvernement de sir John A. Macdonald.

Malheureusement nous avons à lutter contre beaucoup d'argent. Un directeur du Bank que nous désignons, vers 8,300 h. en allant pour la détermination d'hier.

L'impression est que les élections générales auront lieu au mois de mai ou de juin prochain, septembre le plus tard.

Echos de la Chambre

La Législature d'Ontario nous envoie copie de ses rapports officiels.

Celui du département d'Education est particulièrement intéressant à étudier.

Il y a 8,336 institutions, réparties en trois classes. La moyenne des traitements est de \$123 par maître, \$206 pour maîtresses, dans les campagnes; et de \$907 pour maîtres et \$935 pour maîtresses dans les villes.

Les écoles catholiques ont augmenté en nombre de 175 à 289 depuis 1877.

Ontario possède une grande Ecole de pédagogie à Toronto et des Instituts dits Collegiate Institutes à Brockville et à London, montés sur un haut pied.

Il y a aussi 228 Instituts mécaniques, et 11 bibliothèques publiques gratuites.

Quelques-uns des bills qu'on a déposés sur nos petits papiers:

M. Teller veut réduire de quatre ans à trois la durée du stage des étudiants en droit.

M. Gironard demande un acte civil pour une industrie de son comté: la "Drummondville Hydranic & Manufacturing Co."

Le bill de M. Cooke contre l'abus du tabac interdit la pipe et la cigarette aux enfants de 15 ans, âge difficile à reconnaître à la dent. Ce bill a été étouffé hier.

M. Stephens propose d'interdire dans certains cas les subventions municipales aux manufacturiers. Le même revient encore avec son projet de vote obligatoire, et lorsqu'il en a été question avant-hier à la chambre, le premier ministre, pour ne pas...

Les Pilules Roses DU DR WILLIAMS 35 Cts La Boite Messieurs les Pharmaciens et les Marchands ont droit à l'escompte ordinaire

BANQUE UNION DU CANADA DIVIDENDE NO 54 A VIS EST PAR LE PRESENT DONNE A QU'UN DIVIDENDE DE TROIS POUR CENT, SUR LE CAPITAL-ACTION PAYE DE CETTE INSTITUTION...

CEMENT DE PORTLAND EN DECHARGEMENT EX SS "LOUISIANA" 1500 quarts ciment de Portland A. R. PRUNEAU & CIE NO 90 RUE DALHOUSIE

Pilules pour les NERFS - ESSAI GRATIS - GUERISSENT PERMANEMENT toutes maladies du système nerveux, algues ou chroniques, chez l'homme ou la femme...

Spécifique du Dr Hall CURE INFALLIBLE POUR HOMMES FAIBLES, HOMMES NERVEUX

Magasin de Vaisselle du bon marché

Magasin de Vaisselle du bon marché

T. L. Nadeau & Cie 114 RUE ST-JOSEPH 13 nov.—Ga. 3 f. p.

LISEZ Je me fais un plaisir de commander L'eau ST-LEON...

Hood's Sarsaparilla 75 cts chez Livernois

YEUX ARTIFICIELS P. MATHIE PHARMACIENS Coin des rues St-Jean et du Palais

Argent à prêter Argent à prêter sur garanties hypothécaires Logements à louer

Fonds de commerce en vente M. Louis Bruneau se retirant des affaires, son fonds consistant en pâtisseries, verreries, laiteries, etc., est offert en vente...

En Réception 500 BARRIS DE Ciment PREMIERE QUALITE TRES BAS PRIX George M. Webster & Co

Spécifique du Dr Hall CURE INFALLIBLE POUR HOMMES FAIBLES, HOMMES NERVEUX

M. C. LACASSE (Opticien Gradué) Est chargé de cette partie de notre commerce et nous garantissons sa direction

P. E. POULIN & CO Joailliers & Opticiens 40 RUE DE LA FABRIQUE

AUX FORGERONS Fer en barre, Acier, Fers à cheval, Clous à cheval, Soufflets, Enclumes, Etau, Chevilles, Limes et Râpes, Filières, etc., etc.

H. S. SCOTT & Cie, 60 RUE ST-PIERRE, B.-V.

Banque de Québec AVIS est par le présent donné qu'un dividende de trois et demi pour cent, sur le capital-actions payé de cette institution...

Hood's Sarsaparilla 75 cts chez Livernois

ATTENTION J'ai des articles d'attention au public DEPARTAMENT DES DAMES HAUTES NOUVEAUTES

Edmond Belanger 29 Rue Notre-Dame, Basse-Ville 23 octobre 1893

C. E. TASCHEREAU NOTAIRE Argent à prêter sur hypothèque ou autres garanties

Machines à tricoter "WORLD STAR" La seule machine à tricoter qui travaille avec perfection les tricots unis et par côtes pour Bas, Camisoles, Caleçons, Gants, Mitaines, Poignets, Vestes et Gilets pour Dames, Jupons, Manchons, Pellerines et Mitons, Coiffures de Dames et Enfants, etc.

Allaire Coign des rues ST-JEAN ET ST-STANISLAS Haute-Ville, Québec

OUVERTURE DU Nouveau Magasin J. E. Martineau MARCHAND DE QUINCAILLERIES!

129 Rue St-Joseph ST-ROCH QUEBEC

POUR le BAL Le soussigné désire appeler l'attention sur UN LOT CHOSI de ces marchandises justement arrivées par le "Parisian"

Wm Vincent RUE DE LA FABRIQUE 23 sept.—8m

Dans l'affaire de T. H. Allard Marchands de nouveautés 42 rue St-George, Québec

LEFAIVRE & TASCHEREAU Fideli-commissaires 48 rue St-Pierre-Québec 17 nov.—3f.

se prononcant, s'est tiré d'affaire en disant que c'était de juridiction fédérale.

M. McDonald propose d'annexer à son comité un dénombrément d'Action, sous le nom de Ste-Christine.

Les Ursulines de Ste-Anne demandent leur constitution civile par l'entremise de M. Hackett.

Mentionnons encore un bill de M. Stephens pour prévenir la corruption dans les affaires municipales; un bill de M. Bisson simplifiant la procédure pour la radiation des créances hypothécaires. M. Bisson est aussi chargé d'un bill très volumineux, 452 clauses; réforme complète de la charte de Valleyfield.

Le gouvernement a répondu lundi qu'il avait exempté les Soeurs de Charité de la taxe sur l'achat de l'Asile.

Or, la loi ne donne pas de tels pouvoirs discrétionnaires au gouvernement. Elle dit seulement que tout acte sur lequel la taxe n'aura pas été payée sera nul de plein droit.

La vente de l'Asile de Beauport serait donc frappée de nullité.

Quel pétrin! quel sac à procès! Et nous en avons pour soixante ans!

Jamais session n'a été plus pauvre en mesures importantes.

Le gouvernement est pour sa part, n'a, à vrai dire, sur l'ordre du jour, que deux affaires d'une certaine taille: la vente de l'Asile, et la réorganisation des tribunaux, deux mesures de la dernière session.

La politique consiste à ne rien faire. C'est facile et commode, mais ce faineantisme n'est pas ce que demande l'opinion publique.

### A LA CHAMBRE

Galeries de la Presse, 21 novembre.

La séance, c'est-à-dire l'après-midi, car la Chambre a ajourné vers 7 heures, s'est passée à discuter un point d'ordre.

Quelques nouveaux projets de loi ont vu le jour, et une couple ont été tués à la fleur de l'âge.

Deux petites mesures ministérielles, qui n'en font en réalité qu'une, ont fait un pas. Voilà en gros tout ce qui s'est passé à la Chambre aujourd'hui.

Quant aux détails, les voici:

Le trésorier a présenté un projet de loi abolissant la licence pour la vente de la bière légère à 4 p. c. d'alcool.

Le secrétaire modifie sa loi régissant les écoles d'industrie et de réforme de manière à s'arroger le pouvoir discrétionnaire de retenir les petits délinquants trois ans de plus que leur temps; en même temps, il réduit des trois quarts à la moitié la part des frais d'entretien des petits réformés, payable par les municipalités d'où ils viennent. Il appelle cela une remise de taxes.

L'honorable M. Marchand fait remarquer que cette demi-concession donne raison à l'opposition, et demande pourquoi le gouvernement n'abolisse pas tout à fait ces odieuses servitudes.

Comme la logique ministérielle est élastique: quand il s'agit d'expliquer le nouveau "job" de l'Asile de Beauport, le gouvernement se retranche derrière les Soeurs de Charité: ce sont elles qui ont acheté la propriété de MM. Landry & Cie, il s'en lave les mains. Et cependant, il s'active aujourd'hui avec un bill dont le titre même lui donne le démenti: "bill ayant pour objet d'assurer une quittance valide au gouvernement."

Tiens! c'est donc le gouvernement qui a acheté de MM. Landry? Quels hommes habiles à plier la vérité aux besoins de leur cause!

Il s'agit de déterminer la part de chacun des héritiers du Dr F. E. Roy au prix de vente de l'Asile. Ça se face même, c'est à un "bill privé". Mais pour faire passer cela pour un bill public, c'est-à-dire pour éviter les formalités d'avis et le délai requis quand il s'agit de législation d'intérêt privé, le gouvernement avait besoin d'un prétexte; et il n'hésite pas à déclarer que c'est à lui que les quittances seront données, c'est-à-dire que c'est lui qui a acheté sous le nom des Soeurs.

Peut-on jongler ainsi avec les faits? Cette nouvelle imposture soulève une intéressante question de droit parlementaire.

Le bill a pour objet de déterminer la part de chacun des vendeurs sur les annuités de \$18,600 qui seront payées pendant soixante ans à \$5,218.54 de rente au sénateur Landry, \$6,043.56 à G. A. Larue, \$7,337.60 aux vingt-six héritiers du Dr Roy, disséminés ça et là dans la Province et aux Etats-Unis. A ce titre, c'est un "bill privé" dans toute la force du mot.

De plus, il touche à une transaction entre papouillers, ce qui ajoute encore à son caractère de "bill privé".

Mais le gouvernement dit tout à coup: C'est moi qui ai acheté en réalité, sous le nom des Soeurs, et de cette manière c'est un bill public, exempt des formalités de rigueur dans les cas ordinaires.

La doctrine est que, lorsqu'un bill tient du privé et du public, l'intérêt privé l'emporte et qu'il ne saurait y avoir dans ce cas d'exemption des formalités et des délais. Cela se conçoit, puisque ces formalités sont la seule garantie des particuliers contre une législation qui touche à leurs biens.

Ces raisons et beaucoup d'autres ont été présentées avec force par le chef de l'opposition et MM. Mercier et Dohéon. Mais peines perdues: l'Orateur a donné gain de cause au gouvernement, en disant que la motion de M. Paillet était dans l'ordre, qu'il n'avait pas à décider lui-même si c'était un bill public ou privé, mais au comité des ordres permanents auquel le ministre veut renvoyer sa mesure.

Le précédent est dangereux. En effet, il suffit à l'avenir de racrocher par un brin de fil à l'intérêt public une mesure affectant des droits, des titres de propriété individuelle, pour échapper au règlement qui est l'unique protection de ces droits.

Après cela, on a tué tout doucement, en comité général, deux bills de M. Cooke: l'un interdisant le tabac aux enfants de moins de quinze ans, l'autre supprimant les honoraires d'avocats dans les causes de moins de \$25.

On a voté par assis et levés. Dans le premier cas, les ministres se sont trouvés dans la minorité. "Nous avons battu le gouvernement," s'est écrié quelqu'un de la gauche.

En réponse à M. Marchand, le premier ministre a expliqué que M. McIntosh, qui passait pour ministre sans portefeuille, n'a

prêté le serment d'office et ne l'est en réalité que depuis son retour de Chicago.

### Lamothe VS Demers

Larue J.—Le 8 août dernier, le défendeur a publié dans l'Eveillé, journal dont il est le propriétaire, l'entrefilet suivant: "Le Dr Lamothe a tenté une action en dommages au montant de \$200 contre M. J. B. A. Toussaint parce que, le 12 août, il a mis à la porte de sa maison." Le lendemain matin, M. Apollinaire Corriveau, procureur du Dr Lamothe, écrit une lettre à M. Demers dans laquelle se trouvent les passages suivants:

"Je veux savoir par qui a été écrit cet entrefilet qui soutient un fait non seulement inexact, mais même malicieux et dans le but de faire tort au Dr Lamothe. S'il vient de la rédaction, j'ai reçu instruction de vous poursuivre, j'en vient de M. Toussaint, alors vous devez me donner un ou des affidavits à cet effet. Je saurai que les nouvelles procédées prendre contre ce monsieur."

"C'est vrai que M. le Dr Lamothe a intenté une action de \$200.00 contre M. Toussaint; mais, pour une telle autre cause que celle que vous mentionnez. Vous comprenez dès lors le ridicule publié dans votre journal à l'égard de M. le Dr Lamothe qui pratique avec succès sa profession à St-Roch de Québec et qui de plus est un fort gentil homme."

"Espérant une réponse aussi immédiate que satisfaisante, etc."

Cette lettre a été déposée au bureau de poste, sous pli enregistré, le 9 août vers les 10 heures du matin. Les 9 et 10 août, l'Eveillé fut publié comme d'habitude, mais il ne contenait pas l'explication demandée par la lettre de M. l'avocat Corriveau.

Le 10 au soir, M. le Dr Lamothe donna ordre à son avocat d'instituer la présente action en dommages au montant de \$200. Cette action a été prise le 11 et signifiée le même jour.

Le défendeur plaide que le reporter de l'Eveillé ayant été le plaignant du grief qu'une action avait été prise par M. le Dr Lamothe contre M. Toussaint, la déclaration n'était pas encore au greffe lorsqu'il avait été poursuivi; que M. Toussaint lui avait alors rapporté les renseignements publiés dans l'Eveillé du 8 août; que ce reporter a publié cette nouvelle de bonne foi et lors de la connaissance du défendeur.

Le défendeur ajoute qu'il a reçu le 10 août la lettre de M. Corriveau, qu'il prit alors des renseignements de son reporter et publia immédiatement dans la première édition de son journal du 11 août une explication ou rétractation suffisante dont il donna avis le jour même au demandeur et à son avocat. Le défendeur ajoute que l'avocat du demandeur a été informé avant l'institution de l'action qu'une explication suffisante allait être donnée, mais qu'il s'est refusé à accepter l'action.

Le demandeur répond spécialement que la lettre de son avocat demandant une rétractation immédiate qui n'a été faite que deux jours après la réception de cette lettre et que lorsque la rétractation a été faite, le fait émané et l'action signifiée au défendeur en défaut.

Je ne crois pas qu'il soit utile ou nécessaire de référer à la définition du libelle pour déterminer si l'article du 8 août était libellieux. Le demandeur est médecin praticien et le fait de publier dans un journal à grande circulation comme l'Eveillé que M. le Dr Lamothe avait été mis à la porte d'une maison par le propriétaire de cette maison, était de nature à lui causer du dommage et lui faire tort. Et le défendeur le savait bien puisqu'il s'est rétracté.

Sa rétractation du 11 a été considérée comme tardive pour l'avocat.

Les deux seules questions sont celles des dommages subis par le demandeur entre le 8 et le 11 août et celle des frais de l'action.

Comme je l'ai déjà dit, la lettre de M. Corriveau a été déposée au bureau de poste le 9 à 10 h. a. m. Ce jour-là même le défendeur assista aux funérailles de son père. Le 10 août comme il était fatigué de veilles qu'il avait dû faire à cause de la mort de son père, il ne s'est rendu à son bureau que dans l'après-midi. Il a alors trouvé la lettre de M. Corriveau et s'est immédiatement rendu chez son avocat. Sur l'avis de ce dernier il a publié la rétractation ci-dessus dans la première édition de l'Eveillé du 11, c'est-à-dire dans l'édition la plus prochaine après communication prise de la lettre.

De son côté, le demandeur s'attendait à une rétractation le 9 ou le 10. Le soir du 10, ne l'ayant pas eue, il s'est rendu chez son avocat à qui il a donné ordre d'instituer l'action le lendemain matin, c'est-à-dire le 11.

La preuve constate que le 11, vers 10 heures, M. Corriveau après avoir déposé le procès-verbal s'est donné le bref immédiatement. En sortant du greffe, ayant le bref en sa possession, il rencontra M. Alarie, reporter à l'Eveillé et auteur de l'entrefilet incriminé. M. Alarie dit alors à M. Corriveau que la rétractation paraissait le jour même. M. Corriveau répondit qu'il était trop tard et que l'action était prise.

L'article 1071 C. C. dit que le débiteur est tenu des dommages-intérêts chaque fois qu'il ne justifie pas que l'inexécution de l'obligation provient d'une cause qui ne peut lui être imputée, encore qu'il n'y ait aucune mauvaise foi de sa part.

Cet article a été pris en substance de l'article 1147 C. N.

Le débiteur, dit Larochère, sur art. 1147 s. 1, contrevient à ses engagements de deux manières principales, soit par "l'inexécution, soit par le retard dans l'exécution, et, il est tenu de la faute la plus légère."

Dovant les lois civiles, liv. 2, tit. 8, s. 4: "Toutes les pertes, tous les dommages qui peuvent arriver par le fait de quelques personnes, soit imprudence, légèreté, ignorance de ce qu'on doit savoir, ou autres fautes semblables, quelle que légèreté qu'elles puissent être, doivent être réparées par celui dont l'imprudence ou autre faute y a donné lieu."

Dalloz, Vbo. Allégations, No 735, dit: "Quant à la faute, celui qui n'a pas exécuté son obligation et qui est en retard de l'exécution, étant par cela seul, réputé en faute, c'est à lui de prouver son excuse, en justifiant que l'inexécution ou le retard provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée. (C. N. 1147)." 16, Laurent, No 256.

L'accomplissement de cette formalité. D. P. 57. J. 307, 1er juillet 1857. Si d'une manière générale, la loi oblige le débiteur à justifier force majeure dans le cas d'obligation ordinaire, à plus forte raison l'obligation est-elle quand il s'agit d'une obligation du genre de celle qui se souleve en la présente cause.

Le défendeur a publié dans son journal un article faux et libelleux à l'adresse du demandeur. Aucun motif quelconque ne pouvait justifier cette publication, et le défendeur eût-il même justifié l'impossibilité absolue de répondre immédiatement à la lettre de M. Corriveau, il serait inexorable. Cette lettre n'avait d'ailleurs d'autre but que d'arrêter les dommages causés à M. le Dr Lamothe par l'article incriminé.

En appliquant ces principes ci-haut énoncés à ces actes, nous trouvons que le défendeur a publié le 8 août dernier un article libelleux à l'adresse du demandeur. Mis en demeure de se rétracter, il devait faire cette rétractation immédiatement. En établissant l'impossibilité absolue, ou de force majeure de faire cette rétractation immédiatement, il aurait pu être excusé; et n'ayant pas fait, il devra succomber; et l'on a vu qu'il n'a pas eu le temps de son envoi.

Il me paraît évident que cette lettre était chez le défendeur ce jour-là mais qu'elle ne lui a pas été transmise par ses employés.

Il y a plus. Le 10 dans l'après-midi, il était encore temps de faire savoir au demandeur ou à son procureur qu'une rétractation allait paraître le lendemain. Il ne l'a pas fait.

Je conclus de tout cela que le défendeur, tenu de la faute la plus légère, a bien établi qu'il n'y avait pas malice de sa part, mais qu'il n'a pas fait, qu'il a été par force majeure mis dans l'impossibilité d'exécuter immédiatement son obligation qui était de publier la rétractation demandée.

Lorsque la rétractation a été publiée l'action était prise et signifiée et il en devenait le frais.

C'est un jugement qui, à mon avis, s'applique à la présente cause. "La rétractation" ne suffit pas si elle est faite après l'institution de l'action et si le défendeur "n'offre pas les frais. La reproduction" des nouvelles à sensation, par exemple, "les rapports de la cour de Police, se fait" aux risques et périls de ceux qui exploitent ce genre d'affaires. Ils doivent être "tenus responsables de l'imprudence légère" (Pope & Post Printing Co. 32 L. C. J. p. 50).

Le défendeur a-t-il eu le temps raisonnable pour publier sa rétractation? Tous les auteurs sont contre lui à ce sujet. Vide L. R. C. P. 385. 4 " Q. B. 127. 5 " Appeal cases 599. 6 " Ex D. p. 160. 7 " Q. B. 638. 8 " L. R. C. 399. Je suis obligé de condamner le défendeur à \$10 de dommages et aux frais de l'action telle qu'intentée.

Paris, 11 novembre.

### LELECTEUR

### UN SEAU QUI COULE

Est une source considérable d'inconforts dans la maison. Afin d'éviter cet inconfort, achetez les Seaux, Cuves, Etc., Etc., de

### EDDY'S INDURATED FIBRE WARE

(Articles en Fibre de Bois Durci) qui ne coulent jamais, sont toujours nets et propres, sont les plus légers et les plus durables existants.

Vendus partout. SEULS FABRICANTS EN CANADA La E. B. EDDY Cie, HULL, CANADA



L'intempérance guérie EN 21 JOURS Par le traitement du R.P. MURPHY

A l'établissement du Dr MacKay, "BELMONT RETREAT" QUEBEC

TELEPHONE 277 Bureau en ville, 8 rue du Palais

DR ARTHUR SIMARD Lauréat de l'Université Laval Elève de la faculté de Médecine et des Hôpitaux de Paris

Cabinet de consultation: 10 rue du Parloir TELEPHONE No 288 11 oct.-3m.

Heures de bureau - 8 h. a. m. à 9 h. p. m. A. A. LANTIER, DENTISTE 60 Rue St-Jean, Québec Bureau 1024 TELEPHONE Residence 421 On administre le gaz végétal 11 oct.-1an.

DOCTEUR E. R. FORTIER Gradué de l'Université Laval Elève de la Faculté de Médecine et des Hôpitaux de Paris

Cabinet de consultations: 130 Ste-Anne De 9 à 11 h. a. m. Heures de consultations De 11 à 5 h. p. m. Téléphone 471 30 oct.-3m.

MALADIES DES YEUX DR W. BEAUPRE Oculiste 55, RUE ST-JOHN, QUEBEC. De l'Université et des hôpitaux de Paris et New-York. Heures de bureau: 9 heures à 1 h. p. m.

AU NOUVEAU LOCAL LES EDITIONS BERNARD, FILS & CIE Ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. Thos. Andrews, quincaillier, au No 5 rue St-Jean, H. V. Porte voisine de M. Cyr. Duguet, horloger. On y est maintenant installé. Ils viennent de recevoir directement des manufactures les plus en renom un grand assortiment de

PIANOS, HARMONIUMS et Instruments de musique de toute espèce. Machines à coudre sans rivales, etc., etc. "DOMESTIC", de New-York. Nouveau musique vocale et instrumentale. Accords et réparations de pianos, etc. Prix modérés et conditions faciles. No 5 RUE ST-JEAN, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

LATIMER & LEGARE 11273, RUE ST-PAUL

NOTRE assortiment de Voitures d'hiver est complet à présent

Bligh "GLADSTONE", nouvelle voiture pour 4 personnes, le meilleur de famille. Carriole Simple, Carriole Double, Etc., Etc., et 25 autres voitures.

Venez voir avant d'acheter et vous serez satisfait. Nous avons aussi des Coupo-Pailles et un assortiment complet d'instruments Arithmétiques, Harmonies, Etc. 11 octobre 1893

A VENDRE Les terres si belles et si fertiles de l'Île-aux-Oies possédées par les Religieuses de l'Hôtel-Dieu du Prélat St-Aug. de Québec et formant une superficie de deux mille quatre-vingt-dix (292) arpents, divisées en six formes, sur chacune desquelles il y a maison, grange, étable, etc. Bâtes, reliure, mobilier, et autres choses avec tout le sol possible. Une fermière existe sur cette île. Toutes ces reliures sont disposées à vendre le tout ou par partie seulement, suivant le désir de nos acheteurs. Pour plus amples informations, s'adresser aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. 2 octobre - J. n. c.

ECOLE DE DANSE ET MAINTIEN No 7 RUE DE LA FABRIQUE M. A. B. MACDONALD a réouvert ses classes de danse et maintien, le jour où se fera la Bâtie de l'Institut Canadien, rue de la Fabrique. Autres des cours: l'après-midi à 4.30, le soir de 8.30 à 10.00 h. pour adultes. Pour autres informations, circulaires, etc., s'adresser aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. A. Lavigne, R. Morgan et Altairé ou au professeur, sur les premières. Un choix assorti d'étoffes de soie, des soies privées peuvent le faire à des prix modérés. TELEPHONE 700 18 sept.-6m.

Poids et mesures (système métrique) chez Livernols.

### LES DENTS

Pour avoir de belles dents il faut absolument faire usage du célèbre Philodonte du Dr Pourtier. On en vend chez tous les pharmaciens.

DEPOT PRINCIPAL CHEZ W. BRUNET & CIE, ST ROCH, QUEBEC.

### ANNONCE F. SIMARD

Le temps des Nouveautés en Etoffes à Robe n'est pas encore fini. Je puis vous offrir les plus hautes nouveautés.

Aussi Un grand lot de camisoles pour dames, valant \$1.40 pour 80c Pour Messieurs

J'ai ajouté à mon stock aujourd'hui un joli assortiment de tweeds écossais pour habitements, et les meilleures valeurs en drap Beaver, Cheviot, Ratine, Drap de pilot et Melton

Aussi un assortiment complet de Camisoles et Caleçons de laine canadienne et écossaise TELEPHONE 145 F. SIMARD, No 137, Rue St-Joseph, St-Roch

### LIQUIDATION \$60,000.00

De marchandises offertes à moitié prix -PAR-

### I. A. FORTIN

105-111 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH P. S. Consistant en tapis, prélatés, étoffes à manteaux, tweeds, étoffes à robes, serges, blouses pour dames et fillettes etc.

N'oubliez pas que c'est à moitié prix

### I. A. FORTIN

17 nov.-1m.

### CONTINUATION

DE LA GRANDE VENTE DE MARCHANDISES DU

### STOCK DE BANQUEROUTE

DE D. DROLET & CIE Au Nouveau Magasin du

### SYNDICAT DE QUEBEC

Coin des rues St-Joseph et de la Couronne Une Visite avant de faire vos Achats

Vous trouverez des BARGAINS Les Marchandises sont sacrifiées

### COMBINAISON

BROCHES PENDANTS et EPINGLES A CHEVEUX

DIAMANTS PERLES PENDANTS ETOILES OPALES SAPHIRS TURQUOISES

Grande réduction sur Blouses et Manteaux

Blouses et Manteaux pour Dames comprenant la balance de notre importation d'autonive à des prix très réduits; afin de faire place à de nouvelles marchandises.

Manteaux Manteaux et blouses en draps de couleur Blouses en soie et perles. Manteaux Manteaux réduits

Nous offrons aussi une grande variété d'étoffes manteaux réduits plus de la moitié du prix. Etoffes à manteaux de \$2.75 pour \$1.25. Etoffes à robes de \$4.75 pour \$2.25. Etoffes à robes à bon marché

Un choix assorti d'étoffes de fantaisie de très bonne qualité et à des prix bien bas comme suit: 23.40 pièces de largeur d'étoffes de fantaisie pour 25c, 30c, 32c, et 35c. Aussi les dernières importations en costumes Anglais & Français. 0000 x 0000

Glover, Fry & Cie. HOTEL RIENDEAU JOS RIENDEAU Prop. En face du Palais de Justice et de l'Hôtel de Ville 58-60 Jacques-Cartier Sq. MONTREAL

35 Bureau de télégraphe dans l'hôtel. 43 juil.-1an

Liniment Minard guérit la Diphtérie.

34 RUE DE LA FABRIQUE 27 octobre-2m

LES DAMNES L'INDE

Par MERY

A quelques pas de la porte, M. de Clavières mit l'épée à la main et profita de la soudaine éclaircie que le voisinage de la mer et l'absence des arbres...

Consulté par M. de Clavières, Aston, le chien de garde, répondit par des plaintes sourdes et des murmures d'inquiétude...

—Prenez garde ! il y a un ennemi dans les environs.

Puis, secouant sa chaîne et appuyant une large patte sur la palissade, Aston semblait ajouter que, s'il était libre de ses mouvements il se chargerait bien de découvrir l'ennemi.

Raymond et Clavières devinèrent tout de suite la proposition ; mais une idée l'arrêta. So ce n'était pas un ennemi, mais un malheureux qui venait de sonner à une porte hospitalière, il ne fallait pas l'exposer aux attaques furieuses du molosse indien, vrai tigre déchaîné. Toutefois, le service offert méritait une récompense : le maître carressa le chien avec effusion, mais il ne le déchaîna pas.

Une idée est la mère d'une autre dans ces moments solennels : Raymond de Clavières allongea la main à travers les barreaux de la porte, et, saisissant la corde de la cloche, il sonna vivement pour rappeler l'ami ou l'ennemi et sortir d'un doute intolérable.

Cette idée eut une prompte réussite : du milieu d'un épais massif de tamarins et de gazons, une forme humaine se leva et marcha lentement vers la porte de l'enclos. Le chien se mit en arrêt de chasse, le maître jeta son épée et ouvrit. C'était une femme.

—Seule ! dit Raymond en joignant les mains.

—Seule ! répondit une voix émue qui sortait du cœur et non des lèvres.

Le gentilhomme de Versailles arrondit gracieusement son bras droit, l'offrit à l'étrangère, referma la porte, dit quelques paroles obligées au gardien Aston, et prit le chemin de la cabane. Trop poli pour interroger, il respecta le silence de l'inconnue, et attendit sa première parole pour répondre. Les quatre colons étaient debout et armés sur la terrasse, et prêts à voler au premier cri d'alarme de leur cinquième compagnon.

Un murmure de joie et de surprise accueillit l'étrangère sur le seuil hospitalier. On l'introduisit dans la salle commune avec une sorte de cérémonial respectueux, et très significatif pour rassurer une femme dans un moment de crainte fort naturelle. Les cinq colons se tinrent debout, tête découverte, comme des serviteurs qui attendent un ordre. L'inconnue s'assit sur une banquette formée avec des rameaux flexibles de naucleas, et dit d'une voix pleine de larmes :

—Je vous remercie, messieurs, de votre excellent accueil ; un instant j'ai désespéré d'être reçue au milieu de la nuit, et je m'étais résignée à attendre le soleil, sous la protection de Dieu. Mais je comptais aussi beaucoup sur vous, pour demain, parce que la Providence et l'homme qui m'ont déposée sur cette terre ne pouvaient pas me tromper.

—Madame, dit Raymond de Clavières, qui se crut alors autorisé à parler ; madame, vous paraissiez accablée de fatigue ; ainsi nous ne prolongerons pas plus longtemps la veillée. Vous êtes ici en un lieu sûr, si toutefois il y a un lieu sûr dans ce monde. Prenez un repos qui

qu'est si nécessaire. Demain, si vous daignez faire quelque concession de votre curiosité, nous vous écouterons avec un intérêt tout fraternel.

En disant cela, Raymond de Clavières ouvrit une porte, et donnant à l'étrangère la lampe de la salle commune, il ajouta :

—Voici votre petite chambre de réserve ; elle est destinée aux voyageurs, aux naufragés, aux malheureux. Si vous l'acceptez pour votre nuit, jamais elle n'aura reçu tant d'honneur.

L'inconnue répondit par un sourire de reconnaissance, prit la lampe, serra les mains des colons et sortit.

Raymond de Clavières fit un signe à ses compagnons et les entraîna sur la terrasse.

—Parlons bien bas, mes amis, leur dit-il ; ne lui laissons pas croire que nous veillons pour la protéger ou la calomnier par des conjectures. Nous ne savons rien, il nous est donc permis de supposer qu'il y a encore un danger autour de cette femme. Notre devoir est donc de veiller toute la nuit et de garder son sommeil.

Cette proposition fut accueillie très favorablement.

—En Europe, dit Vandrusen, on trouverait cette aventure fort étrange ; mais ici, tout cela nous paraît très naturel. Au reste, nous avons tous vu tant de choses extraordinaires, que rien ne nous étonne plus.

—M'étonner de quelque chose, moi ! dit Raymond de Clavières avec un long soupir ; m'étonner ! j'ai vu des hommes envoyer à la guillotine de jeunes filles et de jeunes femmes comme coupables de n'avoir rien fait ; voulez-vous que je m'étonne de voir sur la côte de Java une jeune femme sauvée par la Providence et par nous ! il faut des compensations.

—C'est qu'elle est très belle ! très belle ! dit Paul Tannuron en s'asseyant sur le banc de la terrasse, pour charger sa pipe plus à l'aise.

—Très belle ! dit Vandrusen. —Et Française, j'ajoute, moi, dit Raymond. Française créole. J'ai cru la reconnaître à l'accent.

—De vingt-quatre à vingt-cinq ans, dit Paul en battant le briquet avec précaution.

—Tout au plus, dit Vandrusen. —Et créole, oui, vous avez raison, dit Paul ; j'ai reconnu cela aux pieds. Elle a les pieds comme les femmes de la Ciotat ; ils entreraient dans ma main.

—Avez-vous remarqué ses cheveux ? demanda Vandrusen avec un léger ton d'enthousiasme.

—A peu près, dit Raymond de Clavières ; son madras lui couvrait presque toute la tête.

—Oui, reprit Vandrusen ; mais j'ai vu deux boucles épaisses et noires comme des grappes d'ébénier et souples comme des grappes de fuscia, qui tombaient sur ses épaules, et ces échantillons promettaient beaucoup.

—Vandrusen a raison, dit Paul. Ces deux boucles m'ont frappé..... Oh ! c'est une très belle femme ! je la verrais partir avec bien du plaisir demain, à moins qu'elle n'amène ses quatre sœurs, avec le maire et le curé de la Ciotat.

Cette simple réflexion de Paul fit sourire tristement la colonie et amena un silence assez long, que Vandrusen rompit le premier.

—Mais comment est-elle venue ici, dit-il, venue au milieu de la nuit et du côté de la mer ?

—Nous le saurons demain, murmura Paul.

—Oui, si elle nous le dit, remarqua Raymond ; ce n'est pas moi qui le lui demanderai.

—Attendez ! dit Vandrusen ; il y a des moyens de savoir quelque chose tout de suite.....

—Commence à me fatiguer, et qu'il est lourd à porter jusqu'à demain, si nous veillons... Qui m'accompagne là-bas ? le sable nous dira quelque chose.

—Il a raison, le Hollandais, dit Paul en se levant avec effort ; je t'accompagne, Vandrusen..... Allons, Vilpran et Torrijos resteront ici au corps de garde.

—Je reste aussi, moi, avec eux, dit Raymond de Clavières en s'asseyant ; une femme est là qui dort sous ma protection, je ne m'éloigne pas.

—Il est chevalier français jusqu'au bout des ongles, dit Vandrusen ; nous sommes très curieux, nous.....

—Madame, dit Raymond de Clavières, qui se crut alors autorisé à parler ; madame, vous paraissiez accablée de fatigue ; ainsi nous ne prolongerons pas plus longtemps la veillée. Vous êtes ici en un lieu sûr, si toutefois il y a un lieu sûr dans ce monde. Prenez un repos qui

Liniment Minard guérit le Rhume, etc.

FATHER KENNEDY'S NERVE TONIC

PLUS QUE SATISFAISANT. Durant 12 années nous souffrions de spasmes. Il tombait tous les 15 jours, mais plus récemment c'était une fois par semaine. Nous n'avons eu que les médicaments les plus puissants sans obtenir de soulagement.

GRATIS. Un livre important sur les Maladies Nerveuses sera envoyé gratuitement à toute personne qui nous enverra son nom et son adresse à M. KOENIG MED. CO., CHICAGO, ILL.

NOUVELLES A PAPIER DE MONTREAL

Manufacture et vente de Papier à Livres, Papier Teinté, PAPIER NO 3 A JOURNAUX, PAPIER COLORE POUR AFFICHES

Papier manille blanc et bleu, Papier brun d'emballage de paille, Papiers spéciaux sur commande.

BUREAUX ET MAGASINS 584 A 588, rue Craig, MONTREAL

HOPITAL PRIVE Dr S. GRONDIN

ENTREE DE L'HOPITAL EST LIBRE pour toute personne, homme, femme ou enfant, de la ville ou de la campagne.

CHIRURGIE DENTISTE

BONNE OCCASION Deux manteaux de cheminée, dont l'un en marbre noir et l'autre en marbre blanc

VISIBLES A CE BUREAU ON DESIRE VENDRE IMMEDIATEMENT

A vendre Un emplacement contenant 1 arpent de front, sur deux autres de profondeur, mais ou moins dans le village de l'Assomption

Journal d'information politique et générale

TIRAGE CERTIFIÉ : 12,015

LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Après mercredi, 27 novembre 1893, les trains partiront du Terminal à Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches

LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Après mercredi, 27 novembre 1893, les trains partiront du Terminal à Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches

LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Après mercredi, 27 novembre 1893, les trains partiront du Terminal à Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches

LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Après mercredi, 27 novembre 1893, les trains partiront du Terminal à Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches

LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Après mercredi, 27 novembre 1893, les trains partiront du Terminal à Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches

LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Après mercredi, 27 novembre 1893, les trains partiront du Terminal à Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches

LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Après mercredi, 27 novembre 1893, les trains partiront du Terminal à Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches

LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Après mercredi, 27 novembre 1893, les trains partiront du Terminal à Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches

LE CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

Après mercredi, 27 novembre 1893, les trains partiront du Terminal à Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches

PACIFIQUE CANADIEN

Billets circulaires seront vendus au prix d'un simple billet de passage de première classe

Par les trains de l'après-midi du 22 novembre

JUSQU'AU 24 NOVEMBRE INCLUSIVE

Service des Steamers Anstralien

LES TRAINS EXPRESS QUITE-RONT

QUEBEC 1.10 p.m. 11.30 p.m.

QUEBEC CENTRAL

Ligne directe entre Québec et la nouvelle Angleterre

Service direct entre Québec et Boston via Sherbrooke et Boston via Atlantic

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) à 12.30 p.m.

CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC

Excursions Quotidiennes CHICAGO ET RETOUR \$21.00

CHOIX SUR QUATRE ROUTES

Les billets seront vendus tous les jours jusqu'au 28 octobre, et bon pour retour durant 15 jours compris le jour de la vente

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION

RICHELIEU ET D'ONTARIO

LIGNE DE QUEBEC A MONTREAL

TRAVERSER DE PLE OCEANS

VAPEUR ORLEANS

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

LE ET APRES LE 3 NOV.

TELEPHONE 499 A L'ENSEIGNE DU

THE CAFE

Rue du Pont 126 Saint-Roch

Venez essayer notre célèbre THE DE FAMILLE, NOIR, VERT et JAPON, à 25 cts la livre avec 3 présents à chaque livre

CAFE PUR MOULU TOUS LES JOURS

300 Tinettes de beurre de choix à 20c la livre à la tinette

ETIENNE SYLVAIN

LA COMPAGNIE DES INSTITUTS

Dr Leslie E. Keely

OUVERT DES MAISONS DE SANTE

DR S. LACHAPPELLE, M.P.

G. W. PARENT

Fonds de Banqueroute

PROVENANT DE CROTEAU, FRERE & CIE, Epiciers, Basse-Ville

\$8,500.00

Assortiment général d'Épicerie, Vins Sherry, Vins Port, Vins Malaga, Vins Quina

Une visite est sollicitée avant de faire vos achats ailleurs

VENDU PAR L.N. Bergeron & Cie

205 RUE SAINT-JOSEPH, Vis-à-vis le couvent de St-Roch

BRUNET, LAURENT & CIE

ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ERABLE

Importation d'Automne

Nous venons de recevoir un bel assortiment de haute nouveauté

'TEL QUE'

Nouveaux Tom O'Shanters

Nouveaux Vêtements de Laine

Nouveaux Rubans de Velours

Nouveaux Braids & Garnitures

Nouvelles étoffes à Robes

Nouveaux Chapeaux de Fentes

Nouveaux Tweed Stanley pour costumes de Dames

2 Caissees de Seillet depuis \$3.00 la verge en montant

200 livres de laine à tricoter à 50 cts la livre valant 75 cts

AINSI QUE

5 Balles de magnifique Couvertes en laine BRUNET, LAURENT & CIE TELEPHONE 978

AN IDEAL FAMILY MEDICINE

